

11, rue du Château
L-6922 BERG
Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 - 211
mail: secretariat@betzdorf.lu



(N° dossier: 1/20/0080)

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de la Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, N°1/20/0080 du 28 février 2023, le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach (SIGRE) a obtenu l'autorisation relative à l'agrandissement de l'installation de compostage sur la propriété inscrite au cadastre de la commune de Grevenmacher, section B des Bois, numéro cadastral 1614/3625, au lieu-dit « Houwald », ainsi que sur la propriété inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section A de Berg, numéro cadastral 342/855, au lieu-dit « Bergergrossenbusch ».

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis à vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Berg, le 9 mars 2023.
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,

